

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2026**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	53	37	39

N° CC-2026-115

OBJET : Déblocage d'un emprunt de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement de la construction du centre aquatique

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du douze octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Madame Cathy HOAREAU, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Annabelle CAMOU, Monique COURBIERES, Karine DE BOISSIEU, Corinne DEQUIVRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Marie-Christine FOURNIÉ, Cathy HOAREAU, Geneviève PAUBERT, Viviane PAUBERT, Myriam PAULIGNAN, Marie ROUGANIOU, Sylvie SOUM, Danielle TENZA, Marilyne TORRES, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs Mathieu BERARD, Alain BERNIERE, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Jean-Michel BOUCHEZ, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Alain DURAND, Patrick FERNANDEZ, Gabriel GACH, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, Richard HALUPNIZCAK, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Aurélie BARTCZAK donne procuration à Alain DURAND, Emilie FREYCHE à Marilyne TORRES, Garance GREBEL à Richard HALUPNIZCAK, Hélène JOACHIM à Serge DEJEAN, Éric OLIVEIRA à Annabelle CAMOU, Marie-Claire TROUCHE à Olivier CARTE, Sébastien VINCINI à Cathy HOAREAU,

ABSENTS EXCUSES : Martine BORDENAVE, Laurence COQUILLAT, Philippe GAZZERA, Audrey NOGUES, Stéphane LABIT,

ABSENTS : Sandrine BARTHE MICALLEF, Didier GALLET, Serge MARQUIER, René PACHER.

lesquels la majorité des membres en exercice.

Marilyne TORRES a été nommée secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle que pour les besoins de financement des investissements de l'opération « centre aquatique », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 800 000,00 Euros.

Après consultation auprès de cinq établissements bancaires, la Caisse d'Epargne a présenté une proposition qui correspond le mieux aux attentes de la CCBA au regard de sa capacité financière et de la mise en œuvre de son PPI.

Madame la Présidente présente les caractéristiques de cette proposition :

- Objet du Prêt : Construction du Centre Aquatique Intercommunal
- Montant du Prêt : 800 000 Euros
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant financé

PHASE DE MISE A DISPOSITION DES FONDs

- Modalité de mise à disposition des fonds : versement possible en une ou plusieurs fois
- Durée de la phase de mise à disposition des fonds : 4 mois
- Taux des intérêts intercalaires : Taux du Livret A + Marge de 1,19 % (20 ans)
- Base de calcul : exact / 360 jours

PHASE D'AMORTISSEMENT DES FONDs

- Taux d'intérêt du prêt : Taux du Livret A + Marge de 1,19 % (20 ans)
- Base de calcul : exact / 360 jours
- Durée de la phase d'amortissement du prêt : 20 ans
- Mode d'amortissement : linéaire
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Indemnité de remboursement anticipé : 4 % du capital remboursé par anticipation

OPTION DE PASSAGE A TAUX FIXE

- Exercice de l'option : Possible à chaque échéance, pour la durée résiduelle du prêt
- Indemnité de remboursement anticipé si phase taux fixe : actuarielle

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance des offres de financement et après en avoir délibéré à l'unanimité avec 39 voix POUR et 5 abstentions (Annabelle CAMOU, Olivier CARTE, Marie-Christine FOURNIE, Eric OLIVEIRA, Marie-Claire TROUCHE),

APPROUVE la proposition faite par Madame la Présidente de débloquer un emprunt de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement de l'opération « centre aquatique »,

AUTORISE cette dernière à conclure le contrat d'emprunt avec la Caisse d'Epargne pour les caractéristiques énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Par délégation de la Présidente,
Valérie SAINT-MARTIN,
Directrice générale des services

